



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 11/07/17

Reçu en Préfecture le : 12/07/17  
CERTIFIÉ EXACT,

**Séance du lundi 10 juillet 2017  
D-2017/321**

***Aujourd'hui 10 juillet 2017, à 10h00,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

***Monsieur Alain JUPPE - Maire***

Interruption de séance de 13h à 14h

**Etaient Présents :**

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Didier CAZABONNE, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRES, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Joël SOLARI, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Benoit MARTIN, Monsieur Gérald CARMONA, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Constance MOLLAT, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Edouard du PARC, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Madame Stéphanie GIVERNAUD, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Solène COUCAUD-CHAZAL, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUVEYRE, Madame Catherine BOUILHET,

*Monsieur Jean-Michel GAUTE présent à partir de 11h30, Madame Nathalie DELATTRE présente jusqu'à 12h, Madame Laurence DESSERTINE présente jusqu'à 12h15, Madame Marie-José DEL REY présente jusqu'à 12h30, Mesdames Solène COUCAUD-CHAZAL et Emilie KUZIEW présentes jusqu'à 13h.*

**Excusés :**

Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Alain SILVESTRE, Monsieur Yohan DAVID, Madame Sandrine RENO, Monsieur Yassine LOUIMI, Madame Cécile MIGLIORE, Monsieur Jacques COLOMBIER

## Projet éducatif de territoire (PEDT) 2017-2020

Madame Emmanuelle CUNY, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

A l'occasion de la mise en application de la réforme des rythmes scolaires, la Ville de Bordeaux a élaboré un premier projet éducatif de territoire (PEDT) pour la période allant de 2014 à 2017. Celui-ci fixe d'une part le périmètre d'actions, les besoins, les grandes priorités communes aux différents partenaires en matière d'éducation et d'autre part les principales ressources du territoire concerné. Il permet également de bénéficier de mesures dérogatoires prévues par le décret n° 2013-707 du 2 août 2013 relatif au projet éducatif territorial et portant expérimentation relative à l'encadrement des enfants scolarisés bénéficiant d'activités périscolaires.

Ces mesures dérogatoires au code de l'action sociale et des familles impactent :

- le taux d'encadrement des accueils de loisirs périscolaires organisés dans le cadre de son projet éducatif de territoire, soit :
  - 1 animateur pour 14 enfants pour les enfants des écoles maternelles ;
  - 1 animateur pour 18 enfants pour les enfants des écoles élémentaires ;
  - les personnes qui participent ponctuellement avec le ou les animateurs à l'encadrement des activités périscolaires sont comprises, pendant le temps effectif où elles y participent et pour l'application de l'article R. 227-12 du même code,
- le calcul de ces taux d'encadrement en matière de durée minimale prévue pour les activités périscolaires par journée de fonctionnement afin qu'elle soit ramenée à une heure.

Dans la continuité de ce premier projet éducatif, et fort d'une évaluation effectuée en 2015, nous présentons aujourd'hui un nouveau PEDT pour les années scolaires 2017/18 à 2019/20. Celui-ci conserve les orientations éducatives ainsi que l'économie générale des Temps d'Activités Périscolaires (TAP).

Ce renouvellement prend cependant en compte les nouveaux groupes scolaires de la Ville, ainsi que les ajustements effectués pour répondre au mieux aux attentes des publics scolaires :

- Le financement de temps d'échanges pour les référents TAP lors de rencontres avec les directeurs (trices) d'école afin d'articuler au mieux les temps scolaires et périscolaires.
- L'harmonisation des horaires entre maternelles et élémentaires (en limitant les écarts à 15 minutes maximum).
- Un financement d'accompagnants d'enfants en situation de handicap sur le temps périscolaire.
- L'assouplissement de la structure de l'activité TAP en maternelle, par :
  - o une organisation plus souple,
  - o le libre choix de la participation de l'enfant,
  - o la création « d'espaces bulles » pour des activités douces,
  - o le renforcement du nombre d'animateurs permettant d'être au plus près des enfants.
- Le développement de l'équité d'accès aux offres de TAP en prenant compte de la localisation de l'école par rapport au réseau TBM et aux équipements, dans l'octroi des moyens de transports des TAP.
- La mise en œuvre d'une meilleure transmission d'informations sur les activités proposées en TAP (participation des référents TAP aux conseils d'écoles, communication aux familles).
- La simplification du dossier d'inscription.

Ce nouveau PEDT est annexé à un avenant portant renouvellement de la convention de partenariat avec les services de l'Etat qui vous est proposé, et qui porte sur les modalités d'élaboration du projet éducatif de territoire dans le cadre duquel sont organisées les

activités lors du temps périscolaire pour les enfants scolarisés dans les écoles maternelles ou élémentaires publiques de la ville de Bordeaux.

En conséquence, nous vous demandons Mesdames et Messieurs de bien vouloir autoriser M. Le Maire à signer cet avenant à la convention de partenariat entre :

La Préfecture de Gironde, représentée par le Préfet ou son représentant,

Et

La Direction départementale des services de l'Éducation Nationale de la Gironde (DSDEN33),

représentée par son directeur Monsieur François Coux,

Et

La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) représentée par son directeur Monsieur Christophe Demilly,

Et

La Ville de Bordeaux, représentée par son Maire, Monsieur Alain Juppé.

## **ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 10 juillet 2017

P/EXPEDITION CONFORME,

**Madame Emmanuelle CUNY**

## **Avenant portant renouvellement de la convention relative à la mise en place d'un projet éducatif territorial sur la collectivité de la ville de Bordeaux**

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L.551-1 modifié par la loi n°2013-595 du 8 juillet 2013, D.521-12 et R.551-13 ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles R.227-1, R.227-16 et R.227-20 ;

Vu le décret n° 2015-996 du 17 août 2015 relatif au fonds de soutien au développement des activités périscolaires ;

Vu la convention relative à la mise en œuvre d'un Projet éducatif territorial

L'avenant présent prévoit les dispositions suivantes :

Article 1 :

La convention relative à la mise en place d'un projet éducatif territorial est renouvelée pour une durée de 3 ans.

Article 2 :

Dans le cadre de ce renouvellement, le PEDT est précisé dans l'annexe au présent avenant

Article 3 :

La convention ainsi renouvelée peut être dénoncée soit par accord entre les parties, soit à l'initiative de l'une d'entre elles. Dans ce cas, la dénonciation peut intervenir à tout moment en respectant un préavis de trois mois.

Le représentant  
de la collectivité  
territoriale

Le directeur  
académique des  
services de  
l'éducation nationale

Le préfet

Le représentant de la  
Caisse d'Allocations  
Familiales

## Annexe à l'Avenant portant renouvellement de la convention relative à la mise en place d'un projet éducatif territorial sur la collectivité de BORDEAUX

### 1 - Porteur du projet :

Commune de Bordeaux

#### Chef de projet PEDT :

Nom du correspondant : Hubert Jaulin

Fonction : Chargé de missions actions éducatives et vie étudiante

Adresse : 4 rue Claude Bonnier, 33000 BORDEAUX

Téléphone : 05 56 10 27 03

Adresse électronique : h.jaulin@mairie-bordeaux.fr

#### Responsable activités périscolaires et extrascolaires et péri éducatives

Nom du correspondant : Jacqueline ABADIE

Fonction : Chef de service enfance

Adresse : 4 rue Claude Bonnier, 33000 BORDEAUX

Téléphone : 05 56 10 27 79

Adresse électronique : j.abadie@mairie-bordeaux.fr

### 2 – Ecoles concernées :

## ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES - ANNÉE SCOLAIRE 2016 - 2017

Rep / hors Rep	N° Quartier	Quartier	Etablissement	Adresse	code postal	Ville	Numéro de téléphone
REP	7	La Bastide	Abadie	11 avenue Abadie	33100	Bordeaux	
REP	1	Bordeaux Maritime	Achard	12, cité Lartigue	33300	Bordeaux	05.56.50.84.32
	3	Centre Ville	Albert Barraud	21, rue du Dr. Albert Barraud	33000	Bordeaux	05.56.81.31.38
REP	2	Chartrons-Grand Parc - Jardin Public	Albert Schweitzer	rue du Dr. Albert Schweitzer	33300	Bordeaux	05.56.50.31.84
	4	St Augustin-Tauzin - Alphonse Dupeux	Albert Thomas	24, rue Albert Thomas	33000	Bordeaux	05.56.98.09.10
	1	Bordeaux Maritime	Alfred Daney	60 rue Jean Hameau	33300	Bordeaux	
	4	St Augustin-Tauzin - Alphonse Dupeux	Alphonse Dupeux	7, rue Alphonse Dupeux	33000	Bordeaux	05.56.96.56.26
	3	Centre Ville	Anatole France	10, Place du Colonel Raynal	33000	Bordeaux	05.56.96.72.11
	6	Bordeaux Sud	André Meunier	2, rue du Noviciat	33800	Bordeaux	05.56.91.78.91
REP	2	Chartrons-Grand Parc - Jardin Public	Balguerrie	31, cours Balguerrie	33300	Bordeaux	05.57.87.60.41
	6	Bordeaux Sud	Barbey	5/7, cours Barbey	33800	Bordeaux	

	8	Caudéran	Bel Air	3, rue Victor Caffin	33200	Bordeaux	05.56.24.31.16
REP	7	La Bastide	Benauges	Boulevard Jules Simon	33100	Bordeaux	05.56.86.16.14
REP	6	Bordeaux Sud	Carle Vernet	210, rue Carle Vernet	33800	Bordeaux	05.56.85.55.53
	5	Nansouty St Genès	Cazemajor	52, rue Cazemajor	33800	Bordeaux	05.56.91.68.76
REP	1	Bordeaux Maritime	Charles Martin	83, rue Charles Martin	33300	Bordeaux	05.56.50.83.34
REP	2	Chartrons-Grand Parc - Jardin Public	Condorcet	rue Condorcet	33300	Bordeaux	05.56.50.32.18
	2	Chartrons-Grand Parc - Jardin Public	David Johnston	44, rue David Johnston	33000	Bordeaux	05.56.44.44.12
	5	Nansouty St Genès	Deyries Sablières	30, rue Deyries	33800	Bordeaux	05.56.92.64.33
REP	1	Bordeaux Maritime	Dupaty	74, rue Joséphine	33300	Bordeaux	05.56.39.47.59
classe orpheline	6	Bordeaux Sud	Ferdinand Buisson	14, Place Ferdinand Buisson	33800	Bordeaux	05.56.85.48.04
	4	St Augustin-Tauzin - Alphonse Dupeux	Flornoy	44, rue Flornoy	33000	Bordeaux	05.56.98.62.17
REP	7	La Bastide	Franc Sanson	104, quai de la Souys	33100	Bordeaux	05.56.86.56.08
	6	Bordeaux Sud	Francin	64, rue Francin	33800	Bordeaux	05.56.91.66.10
REP	6	Bordeaux Sud	Henri IV	12, rue de la Miséricorde	33000	Bordeaux	05.56.91.63.58
	5	Nansouty St Genès	Jacques Prevert	45, rue de Talence	33000	Bordeaux	05.56.96.74.84
	8	Caudéran	Jean Cocteau	1, rue du Grand Lebrun	33200	Bordeaux	05.56.42.70.15
REP	1	Bordeaux Maritime	Jean Monnet	1, rue du Jonc	33300	Bordeaux	05.56.50.90.79
	8	Caudéran	Jules Ferry	101, rue Jules Ferry	33200	Bordeaux	05.56.08.13.53
REP	1	Bordeaux Maritime	Labarde	156, Avenue de Labarde	33300	Bordeaux	05.56.50.84.37
REP	1	Bordeaux Maritime	Lac II	rue du Petit Miot	33300	Bordeaux	05.56.50.97.08
	1	Bordeaux Maritime	Lac IV			Bordeaux	
	4	St Augustin-Tauzin - Alphonse Dupeux	Loucheur	rue Marcel Issartier	33000	Bordeaux	05.56.98.13.71
REP	6	Bordeaux Sud	Menuts	57, rue des Menuts	33000	Bordeaux	05.56.92.59.83
REP	7	La Bastide	Montaud	1, place Montaud	33100	Bordeaux	05.56.86.18.64
	2	Chartrons-Grand Parc - Jardin Public	Montgolfier	6, rue Saint Maur	33000	Bordeaux	05.57.87.21.33
REP	7	La Bastide	Nuyens	20, rue de Nuyens	33100	Bordeaux	05.56.86.47.04
	3	Centre Ville	Paul Bert	62, rue des Ayres	33000	Bordeaux	05.56.81.42.72
	8	Caudéran	Paul Doumer	10, rue Paul Doumer	33200	Bordeaux	05.56.08.28.12
	8	Caudéran	Paul Lapie	Place des Martyrs de la Résistance	33200	Bordeaux	05.56.08.47.12

	8	Caudéran	Pins Francs	4, rue Jude	33200	Bordeaux	05.56.08.40.80
	8	Caudéran	Raymond Poincaré	Avenue Raymond Poincaré	33200	Bordeaux	05.56.08.45.80
	3	Centre Ville	Saint Bruno	Place du XI Novembre	33000	Bordeaux	05.56.96.39.39
	1	Bordeaux Maritime	Jean-Jacques Sempé	12, cité Lartigue	33300	Bordeaux	05.56.50.84.32
	5	Nansouty St Genès	Somme	294, cours de la SoMadame	33800	Bordeaux	05.56.91.44.73
REP	1	Bordeaux Maritime	Sousa Mendes	13, rue Aristide Sousa Mendes	33300	Bordeaux	05.56.43.56.20
	8	Caudéran	Stéhélin	1, rue Domion	33200	Bordeaux	05.56.08.30.40
	2	Chartrons-Grand Parc - Jardin Public	Stendhal	13, allée de Stendhal	33300	Bordeaux	05.57.87.79.10
REP	7	La Bastide	Thiers	315, Avenue Thiers	33100	Bordeaux	05.56.86.25.64
	1	Bordeaux Maritime	VaclavHavel	4, rue Xavier Arsène Henry	33300	Bordeaux	05.24.57.68.01
	3	Centre Ville	Du Vieux Bordeaux	rue Dieu	33000	Bordeaux	05.56.48.02.18
	1		Classes Vertes	Avenue du Golf Bois de Bordeaux	33300	Bordeaux	05.56.39.36.91
	3		Centre des Classes Citadines	Eié. ANATOLE France 70, rue du Château d'Eau	33000	Bordeaux	05.56.56.57.07

## ÉCOLES MATERNELLES - ANNÉE SCOLAIRE 2016 - 2017

REP /HORS REP	N° Quartiers	QUARTIER	Etablissement	Adresse	code postal	Ville	Numéro de téléphone
REP	7	La Bastide	Abadie	11 avenue Abadie	33100	Bordeaux	
REP	1	Bordeaux Maritime	Achard	165, rue Achard	33300	Bordeaux	05.56.50.84.10
REP	2	Chartrons-Grand Parc - Jardin Public	Albert Schweitzer	rue du Dr. Albert Schweitzer	33300	Bordeaux	05.56.50.28.46
	4	St Augustin-Tauzin - Alphonse Dupeux	Albert Thomas	24, rue Albert Thomas	33000	Bordeaux	05 56 98 89 23
	1	Bordeaux Maritime	Alfred Daney	60 rue Jean Hameau	33300	Bordeaux	
	4	St Augustin-Tauzin - Alphonse Dupeux	Alphonse Dupeux	5, rue Alphonse Dupeux	33000	Bordeaux	05.56.96.21.93
	3	Centre Ville	Anatole France	2, rue Bonnaffé	33000	Bordeaux	05.56.96.68.20
	5	Nansouty St Genès	Argonne	Passage Brian	33000	Bordeaux	05.56.91.54.35
	6	Bordeaux Sud	Barbey	5/7, cours Barbey	33800	Bordeaux	05.56.91.03.61
	4	St Augustin-Tauzin - Alphonse Dupeux	Béchade	9, rue de Madagascar	33000	Bordeaux	05.56.98.65.14
	6	Bordeaux Sud	Beck	17, place Ferdinand Buisson	33800	Bordeaux	05.56.85.46.47

REP	7	La Bastide	Benauges	Cité de la Benauges	33100	Bordeaux	05.56.86.16.10
	8	Caudéran	Bernard Adour	119, rue Bernard Adour	33200	Bordeaux	05.56.24.23.62
REP	6	Bordeaux Sud	Carle Vernet	8, rue Oscar et Jean Auriac	33800	Bordeaux	05.56.85.79.32
REP	1	Bordeaux Maritime	Charles Martin	81, rue Charles Martin	33300	Bordeaux	05.56.50.86.77
	8	Caudéran	Clos Montesquieu	1, Allée du Clos Montesquieu Mériqnac	33700	Bordeaux	05.56.97.04.98
REP	2	Chartrons-Grand Parc - Jardin Public	Condorcet	rue Condorcet	33300	Bordeaux	05.56.50.30.03
	6	Bordeaux Sud	Fieffé	58, rue Fieffé	33800	Bordeaux	05.56.91.71.48
	4	St Augustin-Tauzin - Alphonse Dupeux	Flornoy	228, rue Berruer	33000	Bordeaux	05.56.98.31.40
REP			Franc Sanson	104, quai de Souys	33000	Bordeaux	05;56;86;56;08
REP	6	Bordeaux Sud	Francis de Pressensé	Place Francis de Pressensé	33000	Bordeaux	05.56.91.59.38
	8	Caudéran	Jean Cocteau	47, rue de l'Ecole Normale	33200	Bordeaux	05.56.42.70.19
REP	1	Bordeaux Maritime	Jean Monnet	rue du Jonc	33300	Bordeaux	05.56.50.90.09
REP	1	Bordeaux Maritime	Joséphine	50, rue Joséphine	33300	Bordeaux	05.56.39.95.50
	8	Caudéran	Jules Ferry	100, rue Jules Ferry	33200	Bordeaux	05.56.08.13.04
REP	1	Bordeaux Maritime	Lac II	1, rue du Petit Miot	33300	Bordeaux	05.56.50.96.38
REP	1	Bordeaux Maritime	Lac III	rue Robert Caumont	33300	Bordeaux	05.56.50.22.51
	2	Chartrons-Grand Parc - Jardin Public	Lagrange	145, rue Lagrange	33000	Bordeaux	05.57.87.21.50
REP	1	Bordeaux Maritime	Le Point Du Jour	2, rue Barillet Deschamps	33300	Bordeaux	05.56.50.83.00
REP	6	Bordeaux Sud	Menuts	70, rue des Menuts	33000	Bordeaux	05.56.91.72.28
	2	Chartrons-Grand Parc - Jardin Public	Montgolfier	15, rue Montgolfier	33000	Bordeaux	05.57.87.70.51
	3	Centre Ville	Naujac	25, rue de Naujac	33000	Bordeaux	05.56.81.82.08
	6	Bordeaux Sud	Noviciat	26-28, rue des Doves	33800	Bordeaux	05.56.92.53.67
REP	7	La Bastide	Nuits	31, rue de Nuits	33100	Bordeaux	05.56.86.20.52
REP	7	La Bastide	Nuyens	18, rue de Nuyens	33100	Bordeaux	05.56.86.47.03
	3	Centre Ville	Paix	4, rue Marc Sangnier	33000	Bordeaux	05.56.48.10.93
	3	Centre Ville	Pas Saint Georges	55, rue Pas Saint Georges	33000	Bordeaux	05.56.81.60.25
	5	Nansouty St Genès	Paul Antin	3, rue Paul Antin	33800	Bordeaux	05.56.91.76.31
	3	Centre Ville	PAUL BERT	3, rue Paul Bert	33000	Bordeaux	05.56.48.96.30
REP	2	Chartrons-Grand Parc - Jardin Public	Paul Berthelot	25, rue Paul Berthelot	33300	Bordeaux	05.57.87.14.71



	8	Caudéran	Paul Doumer	10, rue Paul Doumer	33200	Bordeaux	05.56.08.30.62
	8	Caudéran	Paul Lapie	rue Fernand Cazères	33200	Bordeaux	05.56.08.17.15
REP	2	Chartrons-Grand Parc - Jardin Public	Pierre Trébod	66, rue Pierre Trébod	33000	Bordeaux	05.56.50.07.71
	8	Caudéran	Pins Francs	2, rue Jude	33200	Bordeaux	05.56.08.11.75
	8	Caudéran	Raymond Poincaré	21, Avenue Georges Clémenceau	33200	Bordeaux	05.56.08.47.78
	8	Caudéran	Saint André	rue Masson	33200	Bordeaux	05.56.08.37.73
	3	Centre Ville	Saint Bruno	1, rue O'Reilly	33000	Bordeaux	05.56.96.71.71
REP	1	Bordeaux Maritime	Jean-Jacques Sempé	86, rue Dupaty	33000	Bordeaux	05.56.39.14.26
	5	Nansouty St Genès	Solférino	11, rue de Solférino	33000	Bordeaux	05.56.96.76.18
REP	1	Bordeaux Maritime	Sousa Mendes	11, rue Aristide Sousa Mendes	33300	Bordeaux	05.56.43.56.25
	8	Caudéran	Stéhélin	1 bis, rue Domion	33200	Bordeaux	05.56.08.23.59
	2	Chartrons-Grand Parc - Jardin Public	Stendhal	15, allée Stendhal	33300	Bordeaux	05.57.87.79.15
REP	7	La Bastide	Thiers	4, rue Savigné Chanteloup	33100	Bordeaux	05.56.86.25.61
	1	Bordeaux Maritime	Vaclav-Havel	2, rue Xavier Arsène Henry	33300	Bordeaux	05.24.57.68.00
	5	Nansouty St Genès	Yser	150, cours de l'Yser	33800	Bordeaux	05.56.92.52.86

### 3 – Pilotage du PEDT :

Composition du comité de pilotage :

Représentants de la Ville, de l'Etat (DDCS, DSDEN 33), et de la CAF.

### 4 – Objectifs éducatifs poursuivis (si modification par rapport au PEDT initial) :

Les objectifs éducatifs poursuivis sont les mêmes que ceux exprimés dans le cadre du précédent PEDT.

**Une évaluation** de ce dispositif a été organisée dans le courant du premier semestre de l'année 2015, selon la méthodologie suivante :

- Une phase qualitative (janvier à février 2015) : réunions de groupes et entretiens individuels organisés sur 5 écoles maternelles et 5 écoles élémentaires (enfants, parents, enseignants, référents activités, équipes d'animation, personnels municipaux) ainsi que des entretiens et groupes de directeurs et inspecteurs de l'Education nationale, de directions municipales et des services et gestionnaires d'équipements (Education, Vie associative et Enfance, Culture, Sports, Politique de la Ville, Santé, vie scolaire, développement durable, propreté, transports, écologie urbaine, musées, maison du jardinier, maison éco-citoyenne, etc.)

- Une phase quantitative (324 retours sur 396 publics ciblés soit 81% de retours) basée sur des questionnaires en ligne auprès des référents d'activités, des enseignants, des parents d'élèves, et les personnels municipaux.

Cette évaluation a permis d'identifier des axes d'amélioration du dispositif proposé lors du premier PEDT et d'acter les ajustements suivants :

- Le financement de temps d'échanges pour les référents TAP lors de rencontres avec les directeur (trice) d'école afin d'articuler au mieux les temps scolaires et périscolaires.
- L'harmonisation des horaires entre maternelles et élémentaires (en limitant les écarts à 15 minutes maximum).
- Un financement d'accompagnant d'enfants en situation de handicap sur le temps périscolaire.
- L'assouplissement de la structure de l'activité TAP en maternelle, par :

- une organisation plus souple,
- le libre choix de la participation de l'enfant,
- la création « d'espaces bulles » pour des activités douces,
- le renforcement du nombre d'animateurs permettant la déambulation souple des enfants.
- Le développement de l'équité d'accès aux offres de TAP en prenant compte de la localisation de l'école par rapport au réseau TBM et aux équipements, dans l'octroi des moyens de transports des TAP.
- La mise en œuvre d'une meilleure transmission d'informations sur les activités proposées en TAP (participation des référents TAP aux conseils d'écoles, communication aux familles).
- La simplification du dossier d'inscription.

## **5 – Organisation des Temps d'activités périscolaires (TAP) :**

La Ville dans le cadre des activités scolaires, périscolaires ou péri éducatives, mobilise un ensemble de ressources, qu'elles soient humaines, matérielles, ou encore patrimoniales. Il s'agit notamment de :

- locaux, qu'il s'agisse des locaux scolaires ou des équipements sportifs et culturels de proximité municipaux ;
- personnels municipaux mobilisés ;
- propositions de services mis à disposition des intervenants sur les activités péri éducatives et scolaires (cf carte en annexe), élaborés par les services municipaux au sein d'un catalogue de services ;
- mise à disposition de moyens de transports.

La dimension numérique constitue un axe fort du projet éducatif bordelais.

Aujourd'hui toutes les classes élémentaires de la ville disposent d'un tableau numérique interactif (TNI) ou de projecteurs interactifs (VPI). De multiples expérimentations sont menées, des tablettes tactiles numériques à la mise en place de projets robotiques.

D'un autre côté, l'accès aux ressources numériques est un axe aussi développé par la Ville, notamment par exemple au travers des espaces numérique de travail (ENT).

La continuité éducative, parmi les objectifs du PEDT, implique de penser le partage de ces ressources.

La ville de Bordeaux avec ses partenaires DSDEN 33 et Métropole ont cosigné un Schéma Directeur du Numérique Éducatif, pour une durée de 4 ans (2017-2020). Celui-ci fixe le cadre du déploiement des outils numériques et encadre les expérimentations développées.

### **Types d'activités proposées aux enfants de moins de 6 ans :**

- Les enfants en petite section et très petite section sont pris en charge par les agents municipaux de l'école après le repas ; les activités développées visent à faciliter l'endormissement. Tous ces agents ont bénéficié d'une formation visant à permettre la mise en œuvre d'activités de qualité autour de thématiques relatives à la relaxation, le chant (chants de berceuses et de comptines), ou la lecture (raconter des histoires aux enfants).
- Les enfants de moyennes et grandes sections :

Les activités contribuent à ce que le jeune enfant découvre son environnement et y trouve sa place, s'approprie son corps et développe ses capacités motrices, renforce ses capacités à entrer dans les fondamentaux, tout en s'adaptant à l'état physiologique des enfants pour favoriser la poursuite de la journée d'enseignement.

Les enfants sont pris en charge par petits groupes par des professionnels de l'animation. Les thématiques d'activité retenues sont :

- avec les mots ;
- corps et sens ;
- autour de moi ;

- en jeux ;
- sur les chemins de l'art ;
- sons et silences.

A titre d'exemple, voici les activités proposées pour une école maternelle :

- Sons et silences - Eveil musical - animateur diplômé de Musicologie ;
- Autour de moi - Ecole et portrait - animateur diplômé du BAFD ;
- Sur les chemins de l'art – Arts bizarres - animateur diplômé du BAFD ;
- En jeux – Fabrication d'objet sonore et œuvres plastiques – animateur diplômé de Musicologie ;
- Avec les mots – Création de comptines – animateur diplômé du BAFD ;
- Corps et sens – Expression corporelle - animateur diplômé du BAFD ;

Le projet éducatif poursuivi a été présenté aux enseignants afin de convenir ensemble d'une programmation cohérente en lien avec les projets de l'école.

Suite à l'évaluation du dispositif bordelais, des espaces « bulles » ont été organisés et structurés dès la rentrée de septembre 2015, et généralisés en janvier 2016 dans toutes les écoles.

Il s'agit de contribuer à l'apaisement de l'enfant en prenant en considération ses besoins : pour les enfants inscrits au TAP mais ne souhaitant pas participer à l'activité proposée, le coin bulle est une alternative à la cour ; il se compose d'un espace aménagé dans lequel l'enfant évolue, sous l'encadrement d'un adulte.

Favoriser le libre choix de l'enfant entre une activité programmée et un temps de liberté encadrée dans un espace sécurisé.

Cette organisation s'est accompagnée de recrutement d'animateurs supplémentaires (35) et d'achat d'équipement et de mobiliers adaptés.

#### **Types d'activités proposées aux enfants de plus de 6 ans :**

Forte de ses politiques territoriales, la Ville de Bordeaux entend proposer à tous les enfants des écoles élémentaires des activités complémentaires au temps familial et au temps scolaire.

C'est pour prendre le temps de découvrir les multiples ressources de la Ville et de construire autour d'elles des projets cohérents, que le choix d'organisation des Temps d'Activités Péri scolaire s'est porté sur la fin de journée de classe en modules de deux heures.

Ainsi, toutes les classes des écoles élémentaires bénéficieront tour à tour d'activités hors les murs de l'école et in situ sur les thématiques suivantes :

- sport et santé ;
- arts et cultures ;
- T.I.C. et sciences ;
- environnement et développement durable ;
- jeux, création, temps libres ;
- citoyenneté et ouverture au monde.

Ces 6 thématiques auront été abordées au cours du parcours scolaire élémentaire.

A titre d'exemple, voici les activités proposées pour une école élémentaire :

- Sport et santé – Autour de l'alimentation – animateurs diplômés du BAFA et du BEES tennis ;
- Arts et cultures – Danse – animateurs diplômés du DE Danse et du BAFD ;
- Jeux, création, temps libres – Ludothèque – animateurs diplômés du DUT Carrières sociales et du BAFD ;
- Environnement et développement durable – Tri et recyclage – animateur diplômé du BAFA ;
- T.I.C. et Sciences – Les explorateurs – animateur diplômé du BAPAAT ;
- Citoyenneté et ouverture au monde - Moments d'échanges intergénérationnels – animateur diplômé du BAFD.

En outre, des activités aquatiques et ludiques, complémentaires des programmes scolaires en écoles élémentaires sont systématiquement mises en œuvre pour les enfants des classes de CM1 et CM2.

Enfin, les associations peuvent s'appuyer dans la construction de leurs activités sur un catalogue de propositions élaborées par les services municipaux par ailleurs impliqués dans la Convention éducative, ou par des partenaires tel que Cap'Sciences.

**Opérateurs en charge des activités {cocher la ou les case(s) concernée(s)} :**

- Agents territoriaux ou recrutés par les communes
- Enseignants recrutés par les communes ou intercommunalités
- Bénévoles
- Associations
- Dont associations complémentaires de l'enseignement public agréées au niveau national ou local
- Dont associations agréées au niveau national ou local « Jeunesse éducation populaire »

**Participation financière {cocher la ou les case(s) concernée(s)} :**

- Gratuité pour toutes les familles :  
Pour toutes les activités :    oui            ~~non~~
- Participation des familles, modulées selon les ressources

**En pièces jointes :**

- **planning hebdomadaire des activités mises en place,**
- **Tableau récapitulatif des intervenants précisant leur statut et leur qualification,**
- **Dossier d'inscription aux TAP**



À remplir et à finaliser avec **les pièces obligatoires** auprès de l'association organisatrice

Je souhaite que mon enfant, en dehors du temps de classe soit **accueilli** en :

Réservé à  
l'association  
T :

- Temps d'Activités Périscolaires (TAP)** le midi pour les moyennes et grandes sections
- Accueil Périscolaire** associatif du **soir**
- Centre d'Accueil et de Loisirs** du mercredi rattaché à l'école et déjeuner à l'école
- Centre d'Accueil et de Loisirs** des vacances scolaires

Écrire en **MAJUSCULES** S.V.P.

**Nom de l'enfant :** \_\_\_\_\_ **Prénom** \_\_\_\_\_

Sexe : M  F  Date de naissance : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

**Mode de garde de l'enfant :**  Par ses 2 parents  Alternée  Mère seule  Père seul  Autres

**École :** \_\_\_\_\_ **Classe-rentree 2017 :** \_\_\_\_\_

**Numéro d'allocataire CAF :** \_\_\_\_\_

Régime de Sécurité Sociale du responsable légal qui couvre l'enfant

Régime Général (& RSI)  MSA

**Responsable légal 1 : Nom :** \_\_\_\_\_ **Prénom :** \_\_\_\_\_

Profession (Facultatif) : \_\_\_\_\_

Adresse (si différente de celle de l'enfant) : \_\_\_\_\_

Tél. Portable : \_\_\_\_\_ Tél. Domicile : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_ Tél. Travail : \_\_\_\_\_

**Responsable légal 2 (Obligatoire pour pouvoir exercer ses droits parentaux) :**

**Nom :** \_\_\_\_\_ **Prénom :** \_\_\_\_\_

Profession (Facultatif) : \_\_\_\_\_

Adresse (si différente de celle de l'enfant) : \_\_\_\_\_

Tél. Portable : \_\_\_\_\_ Tél. Domicile : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_ Tél. Travail : \_\_\_\_\_

**Facturation à adresser à :**  Responsable légal 1  Responsable légal 2

Autres : \_\_\_\_\_

• **Autre personne à prévenir en cas d'accident :**

Nom : \_\_\_\_\_ Tél. Portable : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_ Tél. Domicile : \_\_\_\_\_



• **Autres personnes autorisées à venir chercher l'enfant :**

Nom-Prénom : \_\_\_\_\_ Tél. Portable : \_\_\_\_\_

Nom-Prénom : \_\_\_\_\_ Tél. Portable : \_\_\_\_\_

Nom-Prénom : \_\_\_\_\_ Tél. Portable : \_\_\_\_\_

Nom-Prénom : \_\_\_\_\_ Tél. Portable : \_\_\_\_\_

• **Frères et sœurs scolarisés en école maternelle ou élémentaire**

Nom - Prénom : \_\_\_\_\_ Classe : \_\_\_\_\_

Nom - Prénom : \_\_\_\_\_ Classe : \_\_\_\_\_

Nom - Prénom : \_\_\_\_\_ Classe : \_\_\_\_\_

Nom - Prénom : \_\_\_\_\_ Classe : \_\_\_\_\_

• **PIECES OBLIGATOIRES À FOURNIR**

- Une Photo d'identité
- Fiche sanitaire de liaison complétée
- Photocopie des pages de vaccination du carnet de santé ou attestation de capacités du médecin
- Si votre enfant a un Projet d'Accueil Individualisé (PAI), merci de fournir le protocole d'accueil
- Attestation d'assurance (responsabilité civile individuelle accident et extrascolaire) \*
- \* Conformément à l'article 38 de la loi 84-610 du 16 juillet 1984, les associations informent leurs adhérents de l'intérêt qu'ils ont de souscrire un contrat assurant des garanties forfaitaires (indemnités journalières) au cas où ils seraient victimes de dommages corporels.
- Attestation des employeurs ou d'un organisme de formation (jours et heures de travail)\*\*
- Domicilié à Bordeaux : Justificatif Code Tarif restauration 2017 \*\***
- Domicilié hors Bordeaux, ou PAI alimentaire, ou Scolarisé en école privée : Avis d'imposition 2016 sur les revenus 2015\*\***

\* \*Sauf pour les TAP (Temps d'Activités Périscolaires)

Je, soussigné(e) \_\_\_\_\_

**Responsable de l'enfant :** \_\_\_\_\_

Reconnais avoir été informé(e) que les activités des associations peuvent nécessiter des déplacements à pied ou en transport collectif.

**Je refuse la diffusion de photographie ou film où apparaît mon enfant.**

Je m'engage à rembourser sur présentation des justificatifs, les frais engagés par ces associations en cas de soins médicaux ou chirurgicaux sur mon enfant.

Fait le : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Signature

**Important**

**Tout dossier incomplet ne pourra pas être traité**

Pour **valider votre inscription**, merci de **finaliser** votre démarche auprès de l'association organisatrice  
Le règlement de l'adhésion à l'association est à prévoir

- La CAF et la Mairie de Bordeaux, co-financeurs, sont liés par une convention de partenariat avec l'association organisatrice, en charge de l'organisation des accueils éducatifs et de loisirs.
- Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion des activités des enfants hors temps scolaires (TAP, APS, CAL). Les destinataires des données sont les associations partenaires en charge de l'organisation de ces activités.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant aux associations organisatrices.

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant. Les associations, dans le but de favoriser le développement et l'amélioration de leurs prestations, peuvent être amenées à communiquer à des tiers les coordonnées des adhérents. Ces derniers peuvent s'opposer à cette cession sur papier libre adressé au Président de l'association.





# Dossier de renseignements **ÉLÉMENTAIRE** Activités hors temps scolaire 2017-2018

Photo  
Identité

À remplir et à finaliser avec **les pièces obligatoires** auprès de l'association organisatrice

Je souhaite que mon enfant, en dehors du temps de classe soit **accueilli** en :

- Temps d'Activités Péri Scolaires (TAP)** de 14h30 à 16h30 une fois par semaine
- Accueil Périscolaire** associatif du **matin**
- Accueil Périscolaire** associatif du **soir**
- Centre d'Accueil et de Loisirs** du mercredi rattaché à l'école et déjeuner sur place
- Centre d'Accueil et de Loisirs** des vacances scolaires

Réservé à  
l'association  
T :

Écrire en **MAJUSCULES** S.V.P.

**Nom de L'enfant :** \_\_\_\_\_ **Prénom :** \_\_\_\_\_

Sexe : M  F

Date de naissance : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

**Mode de garde de l'enfant :**  Par ses 2 parents  Alternée  Mère seule  Père seul  Autres

**École :** \_\_\_\_\_

**Classe-rentree 2017 :** \_\_\_\_\_

**Numéro d'allocataire CAF :** \_\_\_\_\_  
Régime de Sécurité Sociale du responsable légal qui couvre l'enfant  
(cocher la case qui correspond à votre situation)

Régime Général (& RSI)

MSA

**Responsable légal 1 : Nom :** \_\_\_\_\_ **Prénom :** \_\_\_\_\_

Profession (Facultatif) : \_\_\_\_\_

Adresse (si différente de celle de l'enfant) : \_\_\_\_\_

Tél. Portable : \_\_\_\_\_ Tél. Domicile : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_ Tél. Travail : \_\_\_\_\_

**Responsable légal 2 (Obligatoire pour exercer ses droits parentaux) :**

**Nom :** \_\_\_\_\_ **Prénom :** \_\_\_\_\_

Profession (Facultatif) : \_\_\_\_\_

Adresse (si différente de celle de l'enfant) : \_\_\_\_\_

Tél. Portable : \_\_\_\_\_ Tél. Domicile : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_ Tél. Travail : \_\_\_\_\_

**Facturation à adresser à :**  Responsable légal 1  Responsable légal 2

Autres : \_\_\_\_\_

• **Autre personne à prévenir en cas d'accident :**

Nom : \_\_\_\_\_ Tél. Portable : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_ Tél. Domicile : \_\_\_\_\_





• **Autres personnes autorisées à venir chercher l'enfant :**

Nom-Prénom : \_\_\_\_\_ Tél. Portable : \_\_\_\_\_  
Nom-Prénom : \_\_\_\_\_ Tél. Portable : \_\_\_\_\_  
Nom-Prénom : \_\_\_\_\_ Tél. Portable : \_\_\_\_\_  
Nom-Prénom : \_\_\_\_\_ Tél. Portable : \_\_\_\_\_

**J'autorise mon enfant à regagner son domicile seul à la fin des activités**

• **Frères et sœurs scolarisés en école maternelle ou élémentaire**

Nom - Prénom : \_\_\_\_\_ Classe : \_\_\_\_\_  
Nom - Prénom : \_\_\_\_\_ Classe : \_\_\_\_\_  
Nom - Prénom : \_\_\_\_\_ Classe : \_\_\_\_\_  
Nom - Prénom : \_\_\_\_\_ Classe : \_\_\_\_\_

• **PIECES OBLIGATOIRES À FOURNIR**

- Une Photo d'identité  Fiche sanitaire de liaison complétée  
 Photocopie des pages de vaccination du carnet de santé ou attestation de capacités du médecin,  
 Si votre enfant a un Projet d'Accueil Individualisé (PAI), merci de fournir le protocole d'accueil  
 Attestation d'assurance (responsabilité civile individuelle accident et extrascolaire) \*  
\* Conformément à l'article 38 de la loi 84-610 du 16 juillet 1984, les associations informent leurs adhérents de l'intérêt qu'ils ont de souscrire un contrat assurant des garanties forfaitaires (indemnités journalières) au cas où ils seraient victimes de dommages corporels.  
 Attestation des employeurs ou d'un organisme de formation (jours et heures de travail) \*\*  
 **Domicilié à Bordeaux : Justificatif Code Tarif restauration 2017 \*\***  
 **Domicilié hors Bordeaux, ou PAI alimentaire, ou Scolarisé en école privée : Avis d'imposition 2016 sur les revenus 2015 \*\***

\*\* Sauf pour les TAP (Temps d'Activités Péri Scolaires)

Je, soussigné(e) \_\_\_\_\_

**Responsable de l'enfant :** \_\_\_\_\_

Reconnais avoir été informé(e) que les activités des associations peuvent nécessiter des déplacements à pied ou en transport collectif.

**Je refuse la diffusion de photographie ou film où apparaît mon enfant.**

Je m'engage à rembourser sur présentation des justificatifs, les frais engagés par ces associations en cas de soins médicaux ou chirurgicaux sur mon enfant.

Fait le : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Signature

**Important**

**Tout dossier incomplet ne pourra pas être traité**

Pour **valider votre inscription**, merci de **finaliser** votre démarche auprès de l'association organisatrice.  
Le règlement de l'adhésion à l'association est à prévoir

- ❖ La CAF et la Mairie de Bordeaux, co-financeurs, sont liés par une convention de partenariat avec l'association organisatrice, en charge de l'organisation des accueils éducatifs et de loisirs.
- ❖ Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion des activités des enfants hors temps scolaires (TAP, APS, CAL). Les destinataires des données sont les associations partenaires en charge de l'organisation de ces activités.
- Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant aux associations organisatrices. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant. Les associations, dans le but de favoriser le développement et l'amélioration de leurs prestations, peuvent être amenées à communiquer à des tiers les coordonnées des adhérents. Ces derniers peuvent s'opposer à cette cession sur papier libre adressé au Président de l'association.



Associations / Activités	Centres d'accueils et de loisirs	Accueils périscolaires.	Temps d'Activités Périscolaires (TAP) 3/5 ans	Temps d'Activités Périscolaires (TAP) 6/11 ans	Actions en faveur des jeunes de 12 à 17 ans	Interclasse	Qualifications
AMICALE DES PARENTS D'ELEVES DE L'ECOLE STEHELIN		X					Enseignants et BAFA
AMICALE DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES LAIQUES DE BACALAN ALB				X			BPJEPS, BAFA, STAPS
AMICALE LAIQUE DAVID JOHNSTON LAGRANGE ALBERT BARRAUD NAUJAC	X	X	X	X		X	BPJEPS, BAFA
ASSOCIATION DES CENTRES D'ANIMATION DE QUARTIERS DE BORDEAUX - ACAQB	X	X	X	X	X	X	DUT carrieres sociales
ASSOCIATION PETITE ENFANCE ENFANCE ET FAMILLE - APEEF	X	X	X	X			DUT carrieres sociales;BAFD, BAFA
ASSOCIATION POUR UNE EDUCATION BUISSONNIERE	X						BAFD, BAFA
ASSOCIATION SPORTIVE CHARLES MARTIN				X		X	STAPS , BAFA
ASSOCIATION PROMOTION INSERTION SPORT EN AQUITAINE - APIS				X	X		STAPS, BAFA
ASTROLABE	X	X		X	X		BPJEPS, BAFA
AVANT GARDE ET JEANNE D'ARC DE BORDEAUX CAUDERAN - AGJA BORDEAUX CAUDERAN	X	X	X	X			BAFA, BAFD, BPJEPS
BORDEAUX BASTIDE BASKET				X			STAPS
BORDEAUX ETUDIANTS CLUB - BEC	X			X	X		Staps, BAFA, BPJEPS
CAP SCIENCES - CENTRE DE CULTURE SCIENTIFIQUE TECHNIQUE ET INDUSTRIELLE BORDEAUX AQUITAINE				X			
CLUB PYRENEES AQUITAINE, ASSOCIATION SPORTIVE, EDUCATIVE ET CULTURELLE	X	X	X	X	X		DUT carrieres sociales
CENTRE DE PREVENTION ET DE LOISIRS DES JEUNES DE BORDEAUX - CPLJ Bordeaux					X		BAFD,BAFA
CENTRE SOCIAL BAGATELLE - MAISON DE SANTE PROTESTANTE DE BORDEAUX BAGATELLE	X						DUT carrieres sociales;BAFD, BAFA
CENTRE SOCIAL ET FAMILIAL BORDEAUX NORD	X		X	X	X		DUT carrieres sociales;BAFD, BAFA
CLUB ATHLETIQUE MUNICIPAL DE BORDEAUX				X			STAPS
COULEURS GARONNE				X			
ECHANGE NORD-SUD				X			
ECLAIREUSES ECLAIREURS DE FRANCE REGION AQUITAINE					X		BAFA
ENQUETE				X			Diplômes Universitaires
ENVOL D'AQUITAINE BORDEAUX-MIRAIL				X			

FOYER FRATERNEL	X	X	X	X	X		DUT carrieres sociales
GIRONDINS DE BORDEAUX BASTIDE HANDBALL CLUB				X			STAPS , BAFA
GP INTENCITE CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DU GRAND PARC	X		X	X	X		DUT carrieres sociales
HOCKEY GARONNE SPORT				X			STAPS
INTERLUDE				X			Diplômes de ludothécaire
JEUNES SCIENCE BORDEAUX				X	X		
LA CAISSE A OUTILS				X			
LES COQS ROUGES	X	X	X	X		X	DUT carrieres sociales
LES JEUNES DE SAINT AUGUSTIN - JSA	X	X	X	X			DUT carrieres sociales, STAPS BAFA BAFD
LES PETITS DEBROUILLARDS AQUITAINE					X		BAFA
MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE CENTRE DE LOISIRS DES DEUX VILLES - MJC CL2V					X		DUT carrieres sociales;BAFD, BAFA
O SOL DE PORTUGAL		X		X		X	BAFD, BAFA
O'PTIMOMES LOISIRS	X			X		X	BAFD, BAFA
RESEAU AQUITAIN POUR LE DEVELOPPEMENT ET LA SOLIDARITE INTERNATIONALE - RADS1				X			
SPORTING CHANTECLER BORDEAUX NORD LE LAC	X	X	X	X		X	DUT carrieres sociales, STAPS BAFA BAFD
STADE BORDELAIS ASPTT	X			X		X	STAPS, BAFA
SURF INSERTION					X		
UNION SAINT JEAN - MAISON DE QUARTIER	X	X	X	X	X	X	DUT carrieres sociales, STAPS BAFA BAFD
UNION SAINT-BRUNO	X	X	X	X	X	X	DUT carrieres sociales, STAPS BAFA BAFD
UNION SPORTIVE LES CHARTRONS	X	X	X	X		X	DUT carrieres sociales, STAPS BAFA BAFD
USEP ELEMENTAIRE FLORNOY		X					Enseignants

## Tarifs

Pour les activités payantes, le tarif s'applique en fonction des revenus des familles et du temps d'utilisation du service. Une adhésion annuelle à l'association organisatrice vous sera demandée et s'ajoutera au prix de l'activité.

## Important

Votre quotient familial est calculé à partir de l'avis d'imposition 2016 sur revenus 2015 par le service accueil et inscriptions. Il donne lieu à la délivrance d'un « code tarif ». Ce code tarif est à présenter à l'association auprès de laquelle vous inscrivez votre enfant. Vous serez alors informé du tarif des activités pour la période septembre 2017 à août 2018.

## Inscriptions

Pour inscrire définitivement votre enfant aux accueils et activités se déroulant hors temps scolaire, prenez obligatoirement contact avec l'association qui les organise dans l'école de scolarisation de votre enfant.

**Informations complémentaires :**  
Service enfance 05 56 10 34 00 / [bordeaux.fr](http://bordeaux.fr)

MÉMENTO  
**2017/2018**

# Avant & après la classe

LES ACTIVITÉS & ACCUEILS

PROPOSÉS AUX ÉCOLIERS BORDELAIS

**BORDEAUX**  
**Ma ville**

**BORDEAUX**



[bordeaux.fr](http://bordeaux.fr)

Afin de respecter au mieux le rythme de vie et d'apprentissage des écoliers en fonction de leur tranche d'âge, la Ville de Bordeaux organise avec les associations partenaires, des activités et des accueils de loisirs en dehors du temps scolaire.

## La journée d'un écolier Lundi, mardi, jeudi et vendredi

MATIN à partir de 7h30	8h30* > 11h30*	11h30 *	APRÈS MIDI 13h30*	14h30 > 16h30	SOIR 16h* > 18h30
Accueil périscolaire**	Temps Scolaire	Pause et déjeuner Restauration scolaire	Temps Scolaire	Temps d'activité périscolaire (TAP) en élémentaire, 1 fois par semaine par école	Accueil périscolaire**

\* Variable selon les écoles/ \*\*Priorité donnée aux enfants dont les parents travaillent ou autres situations.

## Le mercredi

MATIN à partir de 7h30	8h30* > 11h30*	11h30 *	APRÈS-MIDI 12h30 > 18h30
Accueil périscolaire**	Temps Scolaire	Restauration À l'école et transport en bus éventuel	Centre d'accueil & de loisirs (CAL)**
		Garderie Municipale	

\* Variable selon les écoles/ \*\*Priorité donnée aux enfants dont les parents travaillent ou autres situations.

### En école maternelle

#### Le matin Accueil périscolaire

Assuré gratuitement par le personnel municipal dans toutes les écoles

**Les parents doivent inscrire leur enfant en même temps que l'inscription à l'école et à la restauration**

#### Le midi Temps d'activité périscolaire (TAP)

Ces activités sont proposées par les associations partenaires, pour les enfants des moyennes et grandes sections, les lundi, mardi, jeudi et vendredi durant la pause de midi. Chaque enfant peut bénéficier d'activités calmes de détente, d'éveil ou ludiques.

Durant ces activités, les enfants de petites sections sont pris en charge, par le personnel municipal, tous les jours.

**Gratuites, facultatives, sur inscription auprès de l'association pour les enfants déjeunant à la restauration scolaire.**

#### Le soir Accueil périscolaire (APS)

Après la classe, jusqu'à 18h30.

Encadré par des professionnels de l'animation, cet accueil est payant et organisé dans toutes les écoles par une association du quartier.

### En école élémentaire

#### Le matin Accueil périscolaire (APS)

Ouvert de 7h30 à l'heure de début de classe.

Cet accueil est payant et organisé par des professionnels de l'animation dans toutes les écoles par une association de quartier.

#### Une après-midi par semaine Temps d'activité périscolaire (TAP)

De 14h30 à 16h30

Ces activités sont placées le même jour pour l'ensemble des classes d'une école. Elles sont organisées par cycle de plusieurs séances, tour à tour dans l'école et en dehors de l'établissement scolaire, par les associations partenaires.

**Propositions autour de 6 thématiques :** Sport et santé / Arts et culture / TIC (Technologie, Information et Communication) et sciences / Environnement et développement durable / Citoyenneté et ouverture au monde / Jeux, création, temps libre.

**Gratuites, facultatives, sur inscription avec engagement de participation pour la durée du cycle.**

#### Le soir Accueil périscolaire (APS)

Après la classe ou le TAP et jusqu'à 18h30.

Encadré par des professionnels de l'animation, cet accueil est payant et organisé dans toutes les écoles par une association du quartier.

**D'autres propositions possibles** (se renseigner auprès de l'école)

- Aides aux devoirs encadrées par des enseignants ou intervenants associatifs
- Dans les écoles situées dans les Réseaux d'Éducation Prioritaire :
  - un accompagnement éducatif organisé par l'établissement scolaire,
  - un accompagnement à la scolarité encadré par des associations.

### Le mercredi

#### Le matin Accueil périscolaire

• Maternelle : assuré gratuitement par le personnel municipal

• Élémentaire : ouvert de 7h30 à l'heure de début de classe.

L'accueil en élémentaire est payant et organisé par des professionnels de l'animation dans toutes les écoles, par une association de quartier.

#### Le midi

Après la classe le mercredi en fin de matinée, une garderie municipale gratuite, sans repas, est proposée aux familles jusqu'à 12h30.

Pour les enfants inscrits en centre d'accueil et de loisirs rattaché à leur école de scolarisation, les agents assurent la gestion du repas.

#### L'après-midi Centres d'Accueil et de Loisirs (CAL)

Les associations organisatrices des CAL prennent en charge les enfants à partir de 12h30 et jusqu'à 18h30.

En fonction des espaces disponibles, les activités se déroulent à l'école, dans les locaux de l'association organisatrice et/ou dans des espaces délocalisés. Dans ce cas là, un service de transport gratuit est mis en place par la ville, encadré par le personnel des associations.

Les parents viennent alors chercher leur enfant sur ces sites délocalisés. Sous réserve de places disponibles, les parents peuvent inscrire leur enfant à l'association de leur choix présente sur un autre site que l'école de scolarisation de leur enfant. Le déplacement et le repas de leur enfant se feront alors par leurs propres moyens.

**Pour toute inscription ou renouvellement, contactez les associations organisatrices. Ces dernières tiennent à votre disposition le projet pédagogique de leurs activités.**